COMMUNIQUÉ DU JURY

Coupe de France Cyclo-Cross – Issoire (AURA)

RAPPEL DU REGLEMENT

À l'attention de l'ensemble des coureurs, clubs et responsables d'équipes

Dans le cadre des épreuves de cyclo-cross, afin de garantir le bon déroulement de la compétition et le respect des consignes d'organisation, les dispositions suivantes sont applicables :

1 .Article 5.1.063 :

La zone pour jeter les déchets est uniquement le poste de matériel sur toute sa longueur.
Sur tout le reste du parcours le jet de déchets est strictement interdit.

2 Article 1.3. 064

Seul un champion du monde en titre peut apposer sur son équipement (cycle, casque, chaussures), un liseré arc-en-ciel.

3 Article 1.3.029 et 1.3.076

L'utilisation de pochettes transparentes, porte-dossards plastiques ou tout autre dispositif recouvrant le dossard est strictement interdite.

Les dossards doivent être :
- Fixés directement sur le maillot, à l'emplacement réglementaire.
- Parfaitement visibles et lisibles pendant toute la course.
- Non pliés, non découpés et non dissimulés.

4 Mise en grille – Coureurs de première ligne

**Les coureurs appelés à prendre place sur la première ligne de départ doivent impérativement passer au niveau de la zone d'appel pour valider la conformité de leur équipement.

Ils ne devront rejoindre la grille de départ qu'à l'invitation des commissaires ou de l'organisation.

Cette disposition vise à garantir une mise en grille ordonnée et à assurer le bon déroulement de la procédure de départ.

Pour la manche n°3 :

5.6.004-1.1 Présentation au départ d'une compétition avec une bicyclette non conforme (liséré)

- THUREL Célia UCIID 10146436234
    - Avertissement

5.6.004-2.1 Présentation au départ avec un équipement vestimentaire non conforme (pochette)

- TRITZ Mathilde UCIID 100 709 756 88
- HAQUIN Timaël UCIID 100 716 415 54
- BONNAUD MORLEVAT Antoine UCIID 100 707 538 04
- VANHAECKE Ernestine UCIID 101576 415 52
    - Avertissement

5.6.004-20 : Coureur se débarrassant sans précaution en dehors des zones matériels (poste de dépannage)

- ROMAIN Emilien UCIID 10072706534
    - Avertissement

Nous remercions l'ensemble des participants et des clubs pour leur compréhension et leur coopération.

Le collège des commissaires

PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT
Ville d'Issoire
AGGLO PAYS D'ISSOIRE
ATRIA EXPERTS-COMPTABLES
ACO'DIS
BONY auto • mobile
ENERGC Entreprise d'études et Réalisations de Génie Civil • Maçonnerie • Terrassement
NICOLAS EGRON paysagiste